

DEPARTEMENT
ORNE
CANTON
LA FERTE-MACE
COMMUNE
LA FERTE-MACE

REGLEMENTATION ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

LE MAIRE DE LA FERTE-MACE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211 – 1 et suivants,
- Vu l'arrêté préfectoral de création d'une commune nouvelle NOR 1111-16-00002 du 12 janvier 2016,
- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- Vu la demande des Services Techniques de la Commune de LA FERTE-MACE, d'occuper le domaine public afin de procéder à la réfection des trottoirs, rue des Blanchisseurs, du 05 novembre au 29 novembre 2024,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

- **ARRÊTE** -

ARTICLE 1 - Afin de procéder à la réfection des trottoirs, les Services Techniques de la Commune de LA FERTE-MACE sont autorisés à occuper le domaine public, rue des Blanchisseurs, du 05 novembre au 29 novembre 2024.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, le stationnement sera interdit des deux côtés de la voie à l'avancement du chantier.

ARTICLE 3 - Le demandeur devra prendre toutes précautions utiles afin que le droit des tiers demeure expressément réservé, ces travaux étant placés sous sa seule responsabilité.

ARTICLE 4 - Les prescriptions des articles précédents seront matérialisées par la pose d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur qui sera mise en place par les Services Techniques de la commune.

ARTICLE 5 - Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commandant de Gendarmerie
- Monsieur le Major du Centre de Secours de La Ferté-Macé
- Monsieur le directeur du CHIC des Andaines de La Ferté-Macé
- Les Services Techniques

Fait à LA FERTE-MACE, le 05 novembre 2024
Le Maire, Michel LEROYER

